



Piétons 67 Infos

Le journal de la marche à pied

Bulletin de liaison de l'association Piétons 67, inscrite le 15 juin 1999 au registre des Associations du Bas-Rhin

Le Mot du Vice-Président

Notre association continue en permanence son combat pour la défense des piétons, qui sont souvent les "oubliés" des déplacements.

J'ai participé en novembre à deux inaugurations strasbourgeoises :

- place **Mathias Mérian** : une belle petite place de quartier, en plein centre, non loin de la cathédrale, avec des jeux d'enfants.

- dernière section de la **rue du 22 novembre**, partiellement piétonnisée et agréable pour les piétons, mais on peut regretter qu'elle ne soit pas totalement piétonnisée.

Ces deux inaugurations font l'objet d'articles dans le dernier Strasbourg Magazine.

Nous avons participé en décembre à une **tournée** sur le terrain de plusieurs chantiers importants, au droit desquels le cheminement des piétons n'est pas évident. Voir au verso l'article à ce sujet.

Nous avons répondu dans les DNA au **courrier des lecteurs** qui concernait la verbalisation d'automobilistes en stationnement sur les trottoirs à Strasbourg-Cronenbourg. Voir le communiqué ci-contre.

Et nous n'oublions pas de **questionner les candidats aux élections municipales** pour leur demander, s'ils sont élus, ce qu'ils comptent faire pour les piétons.

Voir au verso le questionnaire.

Avant de terminer, évoquons comme chaque année les **accidents mortels** concernant les piétons dans notre département en 2019 :

Il y a eu 8 piétons tués en 2019, contre 6 en 2018, soit 2 de plus. Donc aucune amélioration dans ce domaine, hélas !

Avec nos **Meilleurs Vœux** à vous et à vos familles pour l'année 2020, nous vous invitons à **renouveler votre cotisation** pour cette même année.

Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons avoir du poids pour nous faire entendre auprès des élus et de tous.

Gilles HUGUET

SOMMAIRE

Le Mot du Vice-Président	1
Communiqué de presse aux DNA du 22/01/2020	1
Tournée des chantiers le 17/12/2019 à Strasbourg-Neudorf	2
Nos activités depuis octobre 2019	2
Questionnaire aux candidats aux élections municipales	2

Communiqué adressé aux DNA le 22 janvier au sujet du stationnement sauvage des véhicules sur les trottoirs

L'association Piétons 67 communique :

" Les habitants de la rue de Wangenbourg, à Strasbourg-Cronenbourg, se sont étonnés de recevoir récemment, et à plusieurs reprises, des avis de contraventions pour stationnement de leurs véhicules sur les trottoirs de leur rue, suite à plusieurs plaintes de personnes à mobilité réduite.

Sans doute ignoraient-ils qu'un tel stationnement est interdit, en application du Code de la route. De surcroît, ces automobilistes avaient été avertis en amont par l'intermédiaire des agents de la Direction de territoire par des cartons distribués sur leur pare-brise.

Mais le laxisme des pouvoirs publics dans ce domaine, depuis fort longtemps, laissait sans doute croire à certains qu'il s'agissait là d'un canular de quartier, d'une infox, d'une information fallacieuse, et pensaient que ce type de stationnement était "toléré" voire autorisé. Il n'en est rien.

L'association Piétons 67, qui défend tous les usagers se déplaçant à pied, quels qu'ils soient : adultes valides ou pas, avec valises, avec poussettes d'enfants, enfants, personnes âgées, personnes non voyantes, personnes en fauteuil roulant, etc. ..., demande :

- à tous les automobilistes de respecter les piétons et l'ensemble des personnes à mobilité réduite, en ne stationnant pas sur les trottoirs, qui sont leur domaine;

- aux forces de l'ordre (en particulier la Police nationale, et la Police municipale dans les communes qui en sont dotées) de verbaliser tous les contrevenants.

Mais bien sûr il convient également de se préoccuper du stationnement des véhicules concernés. De très nombreuses rues de desserte de l'agglomération strasbourgeoise sont en effet envahies de véhicules en stationnement sauvage sur les trottoirs. Il faut donc étudier, rue par rue, l'aménagement possible : zone 30 avec des trottoirs d'au moins 1,40 mètre de large ou zone de rencontre, avec marquage des places de stationnement autorisées.

Il s'agit également d'encourager des utilisateurs occasionnels de leur voiture de se tourner vers l'autopartage, une solution où Strasbourg est pionnière grâce à Citiz. Une voiture d'autopartage libre en moyenne 9 places de stationnement.

Ces types de mesure permettront à terme d'offrir de l'espace aux piétons et en particulier aux personnes à mobilité réduite, comme le prescrit le Code de la route.



Tournée des chantiers le 17 décembre 2019 à Strasbourg-Neudorf

C'est la première fois que l'élu de Strasbourg chargé des "mobilités douces", Jean-Baptiste Gernet, invitait les associations Piétons 67 et CADR 67 (les cyclistes) à faire une tournée de plusieurs chantiers au droit desquels le cheminement des piétons et des cyclistes n'est pas évident.

Comme je l'ai dit au départ de cette tournée, **nous constatons que si les piétons sont en général bien pris en compte dans les aménagements actuels ou à venir, ils ne le sont souvent pas dans les chantiers débordant sur le domaine public.** Les automobilistes y sont manifestement "prioritaires" (on ne réduit pas leur nombre de voies), alors que les piétons et également les cyclistes voient souvent leurs cheminements fortement réduits, entraînant éventuellement un danger pour eux.

La mise en place de panneaux "Piétons, prenez le trottoir d'en face" et "Cyclistes, mettez pied à terre", très souvent implantés alors que la situation ne le justifie pas, en est la preuve.

Pour ne pas être trop long, je ne citerai qu'un chantier, celui situé le long de l'**avenue Jean Jaurès à Neudorf**, près de la place de l'Etoile, dénommé **chantier de l'ancienne Gendarmerie**. Le trottoir étant neutralisé pour les besoins du chantier, les piétons sont invités à emprunter la piste cyclable, et les cyclistes à "mettre pied à terre". Or la largeur disponible est telle que piétons et cyclistes (ces derniers pied à terre ou pas, aucun ne le fait) n'ont pas la place pour se croiser ou se dépasser : ils se gênent mutuellement. Il a été convenu sur place, à notre demande, que les cyclistes seraient invités à emprunter la chaussée, pour laisser le trottoir provisoire aux seuls piétons. Mais la réalisation tarde ...

Gilles HUGUET

Nos activités depuis octobre 2019

9 octobre	réunion mensuelle
10 octobre	colloque FNAUT déplacements dans les villes moyennes PARIS
12 novembre	réunion mensuelle
20 novembre	inauguration réaménagement rue du 22 novembre
22 novembre	inauguration réaménagement place Mathias Mérian
30 novembre	réunion C.A. FNAUT Grand Est
9 décembre	réunion mensuelle
17 décembre	tournée chantiers Neudorf
13 janvier	réunion mensuelle
20 janvier	réception des vœux du Maire de Strasbourg
22 janvier	envoi aux DNA d'un communiqué relatif au stationnement sauvage des véhicules sur les trottoirs

QUESTIONNAIRE AUX CANDIDATS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les piétons sont souvent dans nos agglomérations les "oubliés" des déplacements.

L'association Piétons 67 est là pour les défendre. Les piétons, ce sont non seulement les personnes valides, mais aussi les personnes avec des poussettes d'enfants, les personnes âgées avec ou sans cannes, et plus généralement les personnes à mobilité réduite (PMR), entre autres les mal et non-voyants, les personnes en fauteuil roulant, etc.

Nous vous soumettons le questionnaire suivant, que nous vous saurions gré de bien vouloir nous retourner.

Si vous êtes élu :

- 1)** Que comptez-vous faire, partout où cela est physiquement possible, pour que les piétons disposent de trottoirs d'1,40 mètre minimum de largeur (norme du CEREMA) ?
- 2)** Comment comptez-vous empêcher le stationnement sauvage des véhicules sur les trottoirs ?
- 3)** Comment comptez-vous agir pour que les terrasses de cafés et restaurants et leurs chevalets ne gênent pas le cheminement des piétons ?
- 4)** Êtes-vous disposé à faire régler les feux de signalisation pour qu'ils soient plus favorables aux piétons ? (réduction des temps d'attente et allongement des temps de traversée pour eux)
- 5)** Comment comptez-vous sécuriser le déplacement des piétons et en particulier des enfants devant et à proximité des écoles aux heures de rentrée et de sortie de celles-ci ? en particulier y interdire la circulation automobile ?
- 6)** Comptez-vous généraliser à toutes les voies de desserte les zones 30 et les zones de rencontre, avec dans tous les cas de figure un marquage des cases de stationnement autorisées ?
- 7)** Comment comptez-vous lors des chantiers ne pas pénaliser le déplacement des piétons, comme c'est souvent le cas ?

8) pour Strasbourg :

Pensez-vous réaliser d'autres magistrales piétonnes que l'actuelle ? Sur quelles voies ?

8) pour les autres communes :

Comptez-vous réaliser des magistrales piétonnes ? Sur quelles voies ?



Piétons 67 Infos – Bulletin édité par « Piétons 67 »

25 rue de Belfort – 67100 STRASBOURG

Tel : 06 21 11 64 47 / e-mail : pietons67@yahoo.fr